

ORDRE DU JOUR CANTON DE HATLEY

À UNE SÉANCE RÉGULIÈRE du conseil municipal, tenue à 19 h le 7 mai 2012 à la salle du conseil au 3115, chemin Capelton, North Hatley

SONT PRÉSENTS les conseillers suivants : Messieurs Claude B. Meilleur, Guy Larkin, Martin Primeau, Vincent Fontaine et D'Arcy Ryan

FORMANT QUORUM sous la présidence du maire Monsieur Pierre A. Levac

EST AUSSI PRÉSENTE Madame Liane Breton, directrice générale

EST ABSENTE : Madame Sylvie Cassar

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 2 avril 2012
4. Suites au procès-verbal du 2 avril 2012
5. Période de questions des visiteurs
6. PIIA, 109 rue du Boisé
7. PIIA, 1355 chemin Capelton
8. Dérogation mineure, 108 chemin Université
9. Nomination des préposées à l'émission des certificats d'usager
10. Nomination des patrouilleurs nautiques été 2012
11. Demande de subvention *Club de conservation du lac Massawippi*
12. Préposée au stationnement chemin Vaughan
13. Demande d'adoption du projet de loi n° 14 : Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable
14. Demande d'intervention ruisseau Nick
15. Soumission abat-poussière
16. Adoption des comptes à payer
17. Correspondance
18. Divers
19. Clôture de la séance

12-05-07.01

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire constate le quorum à 19 h et déclare la séance ouverte.

12-05-07.02

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté et approuvé tel qu'il est présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

12-05-07.03

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 AVRIL 2012

IL EST PROPOSÉ PAR

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance du 2 avril 2012 soit adopté tel qu'il est présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

12-05-07.04

SUITES AU PROCÈS-VERBAL DU 2 AVRIL 2012

Les amendements aux règlements de zonage n° 2012-02, au PIIA, n° 2012-03 et au lotissement n° 2012-04 relatifs à Mont Hatley (Montjoye) sont annulés, la période valide de 90 jours étant terminée. Cependant, il faudra éventuellement se conformer au schéma d'aménagement de la MRC Memphrémagog.